

Mécénat et personnes publiques : conditions d'éligibilité et création de véhicules (fondations, fonds de dotation...)

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Face à la recherche de financements complémentaires, le mécénat représente une opportunité croissante pour les personnes publiques, qu'il s'agisse de financer des projets culturels, sociaux, éducatifs ou d'investissement.

Pourtant, le recours au mécénat par les établissements publics et les collectivités soulève de nombreuses questions juridiques et fiscales spécifiques.

"Gérer directement les dons reçus ou créer une structure dédiée ?"

"Quelles sont les conditions d'éligibilité au régime fiscal du mécénat ?"

"Comment éviter les risques de gestion de fait ?"

"Quel véhicule juridique privilégier selon vos objectifs et contraintes ?"

Cette formation vous donnera les clés pour comprendre le cadre juridique et fiscal du mécénat public, évaluer les avantages et limites des différents modes de gestion des dons, choisir le véhicule juridique le plus pertinent pour votre projet, et sécuriser l'ensemble de la démarche afin de mettre en place une stratégie de mécénat conforme, efficace et pérenne.

Profils des apprenants

- Agents de personnes publiques chargés des sujets de mécénat

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Savoir maîtriser les conditions légales permettant à une personne publique de bénéficier du régime du mécénat

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- Être capable d'évaluer les avantages et contraintes d'une gestion directe des dons par une personne publique
- Savoir identifier le véhicule juridique adapté à son projet (fonds de dotation, fondation, association)
- Savoir sécuriser la création et le fonctionnement de structures dédiées en anticipant les risques juridiques
- Être en mesure de mettre en place une stratégie de mécénat conforme et pérenne

Contenu de la formation

- I. L'éligibilité des personnes publiques au mécénat : la gestion directe
 - a. Les conditions d'éligibilité
 - b. Les contraintes et risques associés à une gestion directe du mécénat par la personne publique (contrôle de l'affectation des sommes)
- II. Les conditions de création de véhicules dédiés par la personne publique : la gestion indirecte
 - a. Le fonds de dotation : un outil simple mais contraignant pour la personne publique. Les fondations et associations : des outils inadaptés
 - b. Les fondations et associations : des outils inadaptés
 - c. Les contraintes et risques associés à une gestion indirecte par la personne publique (soumission au code de la commande publique, transparence, gestion de fait,...)

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Sara BEN ABDELADHIM, Avocate directrice - sbenabdeladhim@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%



Programme créé le 19 décembre 2025 - Version 1